

# Gestion de l'application système budgétaire automatisé

## Mise en contexte

Le système budgétaire automatisé (SBA) est la principale application budgétaire de la Ville de Montréal (la Ville). Cette application développée à l'interne au début des années 90 contient toutes les données budgétaires de la Ville, autant les dépenses que les revenus. Le budget de fonctionnement 2021 se chiffre à 6,17 G\$.

Le Service des finances (SF) assure les tâches quotidiennes et opérationnelles. De l'autre côté, le Service des technologies de l'information (STI) assume le support de l'application et il a comme responsabilités – entre autres – la programmation et les déploiements des changements, la gestion des demandes d'accès et des incidents et la préparation des copies de sauvegarde.

Cette application, hébergée sur l'ordinateur central IBM, devrait être remplacée à compter de 2024 dans le cadre du projet « Système budgétaire » inscrit au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030. En 2009, une étude sur l'implantation d'un nouveau processus budgétaire a été réalisée qui proposait, entre autres, de remplacer l'application SBA par une solution intégrée au système de comptabilité SIMON et de nouvelles fonctionnalités de suivi des budgets.

## Objectif de l'audit

Le présent audit avait pour objectif de déterminer si les mécanismes de contrôle mis en place pour l'application SBA permettent de s'assurer que celle-ci ne présente aucun risque majeur de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des données.

## Résultats

Nous concluons que pour certains mécanismes de contrôle ci-dessous, il y a une nécessité d'améliorations afin d'éviter la perte de l'intégrité des données et de la disponibilité de l'application, ce qui nuirait de façon importante aux opérations budgétaires de la Ville.

Les rôles et les responsabilités ne sont pas adéquatement documentés. De plus, le propriétaire de l'application SBA n'est pas identifié formellement dans aucune documentation.

Pour la gestion des accès, il n'y a pas de procédure spécifique à l'application SBA, les paramètres de mots de passe ne sont pas conformes aux encadrements de la Ville et il n'y a pas de journalisation ni de surveillance des accès.

La gestion des changements n'est pas encadrée par une procédure formellement documentée, approuvée et diffusée.

Le SF et le STI n'ont pas de plan formel pour assurer la relève des ressources humaines existantes.

La gestion des incidents ne fait pas l'objet d'une procédure formelle.

# Principaux constats

## Rôles et responsabilités

- Les rôles et les responsabilités et le propriétaire de l'application SBA ne sont pas formellement identifiés, documentés et connus par l'ensemble des parties prenantes.

## Gestion des accès

- Il n'y a pas de procédure formelle concernant la gestion des accès à l'application SBA. La configuration des mots de passe n'est pas conforme au nouveau standard de la Ville. Il n'y a pas de journalisation ni de surveillance des accès dans l'application SBA. Par contre, la gestion des profils d'accès, la révision annuelle et la gestion des comptes génériques et à hauts privilèges sont adéquates.

## Gestion des changements

- La gestion des changements ne fait pas l'objet d'une procédure formelle. Les demandes de changements ne sont pas systématiquement documentées. Pour celles qui le sont, elles ne suivent pas les étapes de mise en production d'un changement (p. ex. l'absence d'analyse, l'approbation des changements, les tests et les mises en production).

## Pérennité humaine et technique

- Aucun plan de relève humaine avec un transfert de connaissances n'a été développé. L'application SBA, datant des années 90, fait face à une désuétude technologique.

## Gestion des opérations

- La documentation de gestion des opérations de l'application SBA à la disposition des utilisateurs et des pilotes est adéquate.
- La gestion des incidents ne fait pas l'objet d'une procédure formelle et ceux-ci ne sont pas documentés systématiquement.
- Les copies de sauvegarde sont effectuées de façon régulière et systématique. Cependant, il n'y a pas de procédure de gestion des copies de sauvegarde propre à l'application SBA ni de tests périodiques de restauration sur ces dernières.

*En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées dans les pages suivantes. Ces unités d'affaires ont eu l'opportunité de donner leur accord relativement aux recommandations.*